



VILLE DE DUCOS
AVIS D'ATTRIBUTION

A. Désignation du pouvoir adjudicateur :

Madame le Maire de la Ville de DUCOS, Hôtel de Ville, 1 rue Zizine et des Etages – 97224 DUCOS (Martinique).

B. Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Madame le Maire de la Ville de DUCOS Aurélie NELLA.

C. Objet et étendue de la consultation

**TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION ET
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES A LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA
VILLE DE DUCOS.**

Marché non allotri

Type de consultation :

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles, L2120-1 2°, L2123-1 1° et R2123-4 &5, du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

D. Publication

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le :

- BOAMP :Le 30/07/2025
- MARCHES-SECURISES : Le 30/07/2025

La date limite de remise des offres était fixée au : Lundi 15 septembre 2025 - 12h00.

Critères de sélection des candidats :

Libellé	%
1 - Valeur technique notée sur 10 basé sur le mémoire technique	55
2 - Prix basé sur le montant de l'offre noté sur 10	45

■ Identité du titulaire du marché :

SAS CARA SUN (offre avec variante)

Zone de Gros de la Jambette – Immeuble Avenir.

97232 Le Lamentin,

E-mail : julien@groupe-cara.fr

Tél : 05 96 01 26 26 / 06 96 22 01 66

Siret : 884 572 470 00018

■ Montant de l'offre retenue :

Montant de l'offre avec variante est de 109 334.40 € TTC

■ **Nombre d'offres reçues :**

10 offres

■ **Durée d'exécution du marché public :**

Le marché est conclu pour une durée de 4 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

■ **Date de notification du marché :** Le 26/11/2025

E. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Martinique – 12 rue des citronniers-plateau Fofo-CS 17103-97271 SCHOELCHER Cédex. . E-mail : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr Tél. : 05 96 71 66 67. Fax : 05 96 63 10 08

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée.
Référendum contractuel : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE); - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

Recours de pleine juridiction : requête introduite dans un délai de deux mois à partir de la publicité de la conclusion du marché.

Date d'envoi à la publication : 02 DEC. 2025



Le Maire

Aurélie NELLA